



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 040-214001554-20251015-251015H1706H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : dimanche 12 octobre 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Carine DUPUY a donné pouvoir à Thierry GALLEA; Jean-Luc LAHOUZE a donné pouvoir à Véronique MORA; Marine FOURGS a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>10</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>5</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20251015-015

BAIL ET FIXATION D'UN LOYER D'UN LOCAL COMMERCIAL COMMUNAL - 57 ROUTE DE L'OCEAN.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la législation en vigueur relative aux baux commerciaux

Considérant la disponibilité du local situé 57 route de l'océan à Linxe, d'une surface de 18 mètres carrés

Considérant l'intérêt manifesté par madame LESBEGUERIES Maïlys pour le local,

Considérant que la mise en location de ce local représente un point clé pour la dynamique commerciale souhaitée par la municipalité,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local commercial communal situé 57 route de l'océan est libre depuis le 1^{er} mai 2025.

Madame LESBEGUERIES Maïlys, auto-entrepreneuse, à la recherche d'un petit local, a présenté son projet professionnel auprès de la commune et a exprimé son intérêt pour ce local.



La location de ce local s'inscrit dans la politique mise en place par la municipalité pour installer des commerçants au cœur du village.

Le bail commercial proposé sera d'une durée initiale de 2 ans, assorti d'une clause de tacite reconduction à l'issue de cette période, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le loyer mensuel est de 12 euros du mètre carré cependant, afin d'encourager l'installation et le démarrage d'un nouveau commerce, le Maire propose un loyer mensuel de 7 euros du mètre carré pendant les 24 premiers mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOpte A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

Le loyer mensuel défini à la somme de 7 € du mètre carré (sept euros) pendant 2 ans soit un loyer mensuel de 126€ (cent vingt-six euros).

Un mois de caution sera également versé.

ARTICLE 2 -

Le montant du loyer sera révisable au bout de 2 ans.

ARTICLE 3 -

Les charges de Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) seront également récupérées.

ARTICLE 4 -

Le locataire aura obligation de prendre un contrat d'assurance pour le local et la responsabilité civile.

ARTICLE 5 -

L'autorisation consentie à monsieur le Maire afin de signer le bail de location pour ce local situé 57 route de l'océan à Linxe à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Signé le 17 octobre 25

la Secrétaire de Séance



Isabelle DARRICAU

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.